



INFORMATIONS COMMUNALES

Nouveauté concernant les chiens

Dès le mois de janvier 2026, la PetCard physique actuelle sera supprimée. Pour tout nouvel enregistrement de chien, Amicus continuera d'envoyer une confirmation d'enregistrement par courrier. L'ePetCard numérique sera intégrée comme alternative gratuite à la PetCard physique (qui ne peut plus être commandée) dans la nouvelle application animundo. Grâce à l'ePetCard, les détenteurs et détentrices de chiens ont accès à leurs données numériques à tout moment.

Les détenteurs et détentrices de chiens peuvent désormais effectuer la plupart des déclarations obligatoires (transmission, prise en charge, exportation et décès du chien) facilement sur leur téléphone portable dans l'application gratuite animundo ou sur www.amicus.ch. Pour rappel, **ces changements doivent être déclarés dans un délai de 10 jours.**

Une fois votre compte Amicus associé à votre compte animundo, vous pouvez consulter vos chiens enregistrés ainsi que leur ePetCard électronique, mais aussi gérer les changements liés au détenteur ou à la détentrice et gérer les avis de disparition. En outre, animundo propose de nombreuses autres fonctionnalités pratiques pour votre animal de compagnie. Vous trouverez de plus amples informations sur <https://www.animundo.ch/fr/>.

Les changements de nom et d'adresse doivent être communiqués directement au contrôle des habitants. Si vous souhaitez modifier les informations de votre chien, veuillez contacter votre vétérinaire.

Vous trouverez de plus amples informations sur ces changements sur www.amicus.ch

La Municipalité